



CHSCT spécial COVID du 6 janvier 2022

Vaccinations : Centres éphémères de vaccination mis en place en janvier sur Kerlivio, Kerdurand, Scorff, le Faouët, Quimperlé.

Recommandation du gouvernement pour les agents hospitaliers atteints du Covid 19.

si un agent est positif au Covid 19, qu'il soit symptomatique ou non c'est l'éviction et l'arrêt de travail.

Toutefois, à titre exceptionnel, en cas de risque avéré et immédiat portant sur la sécurité des patients ou résidents ou sur la continuité d'accompagnement et de prise en charge dans les établissements, il pourra être dérogé à l'éviction d'un professionnel de santé détecté positif et asymptomatique nécessaire à la continuité des prises en charge. Les conditions de cette dérogation, qui ne doit être qu'un dernier recours sont les suivantes :

- Avoir constaté que l'ensemble des solutions alternatives ont été recherchées, mises en œuvre et quelles sont insuffisantes pour maintenir une qualité et une sécurité des soins suffisants pour le patient et l'offre de soins urgents ;
- Avoir réalisé une analyse bénéfice - risque collégiale pour les patients et les professionnels ;
- Avoir informé l'ARS de la situation et justifié la réalisation des deux conditions précédentes ;
- Avoir défini les postes de ces personnels soignants positifs asymptomatiques en dehors de la prise en charge de patients à risque de formes graves de Covid-19 ou en situation d'échec vaccinal.

Après avoir imposé la vaccination aux soignants sous prétexte qu'ils allaient contaminer les patients, aujourd'hui on va nous demander de venir travailler avec la Covid au mépris d'infecter nos collègues, leurs familles, les patients !!! De qui se moque-t-on ?

Kerbernes : Cluster au 2ème étage. Les visites sont interdites jusqu'à nouvelle ordre.

Arbre de Noël : Le GHBS a remplacé les places de spectacles par des tickets de cinéma 1 par enfant et 1 pour l'accompagnant. Ils seront envoyés au domicile des parents.

Cette demande de SUD depuis décembre 2020 va dans le bon sens mais nous regrettons que ce geste ne soit pas à la hauteur des deux annulations de spectacle ainsi que l'investissement de tous les agents du GHBS.

Formations : Celles qui ont été validées seront maintenues, pour celles qui ne sont pas validées elles seront remises ultérieurement.

La direction, la médecine du travail ainsi que le service d'hygiène insistent sur le renforcement des gestes barrière.

BONNE ANNÉE 2022 À TOUTES ET TOUS



Résolution pour 2022 le respect du code du travail

Syndicat SUD Santé Sociaux du Morbihan : 0297069873, sud@ghbs.bzh
sudsantesociaux56@ouvaton.org, sur FB: @sudsantesociaux56
7 Janvier 2022